

Pays : République Islamique de Mauritanie

Projet : Projet d'Appui à la Formation Technique et Professionnelle

Service de consultant : Recrutement d'une Agence de Communication pour Elaborer une stratégie de communication pour le HCE assorti d'un plan d'action et des outils supports pour la période 2024-2026

Financement : C2D4 (AFD)

Date : 27/02/23

Avis de Manifestations d'intérêt

Le Gouvernement de la Mauritanie a mis en place un Haut Conseil de l'Education (HCE) (Décret 2022-073 en date du 23 MAI 2022). Le HCE est une Institution **indépendante** et **consultative** au service du secteur de l'Education Nationale. Le HCE est placé sous la tutelle de la Présidence de la République.

2. Les missions du HCE sont de :

- Veiller au respect des grandes options éducatives de l'État,
- Evaluer la mise en œuvre des lois portant sur les réformes et orientations du Secteur de l'Education Nationale,
- Donner un avis des recommandations sur la conformité des politiques avec les réformes retenues et sur la coordination de tout le système éducatif en République Islamique de Mauritanie,
- Veiller au caractère inclusif du système éducatif, afin que tous les citoyens y soient inclus,
- De formuler des recommandations pour le renforcement du rôle de l'éducation nationale dans l'unité nationale, la cohésion sociale et l'émancipation de la société (Article 3 du décret 2022-073).

3. Le HCE a des compétences organiques, thématiques et des fonctions définies. Le HCE se prononce sur les projets de politiques, de stratégies, de lois, de règlements, ou de budgets concernant le système éducatif national, formule des recommandations au gouvernement. Il joue le rôle d'observatoire du système,

4. Le produit phare du HCE est un rapport annuel sur l'état du système éducatif national. Ce rapport est adressé au Président de la République et rendu public. Il fait le point sur l'état d'avancement des avancées enregistrées, les déviations observées ainsi que les actions correctives entreprises ou à entreprendre et leurs effets. Le HCE produit également un rapport d'étape trimestriel sur ses activités et le soumet au Premier Ministre, avec copies aux ministres concernés par son champ organique de compétence.

5. Pour se faire connaître et partager ses avis et recommandations, le HCE sera doté d'un spécialiste de la communication logé au sein du Secrétariat exécutif dont la mission principale est de :

- Soutenir le déroulement des activités du HCE dans leur globalité ;
- Contribuer à promouvoir une adhésion des partenaires ;
- Assurer la visibilité des actions et les programmes menées en lien avec les objectifs fixés par le HCE
- Assurer la gestion de l'interface numérique du HCE

6. Dans le cadre de son plan stratégique, le HCE a retenu un Axe 5 : Communication dont l'orientation est la collecte des informations valides, la communication de proximité, la visibilité du HCE, l'implication des acteurs, la gestion des bases de données, la gestion de l'Intranet et du site web et la publication des rapports du HCE.

7. Pour une mise en œuvre opérationnelle du volet communication, le HCE sollicite l'appui d'un consultant pour conduire une mission en vue de répondre aux besoins spécifiques du HCE (rendre visibles ses activités) et permettre aux partenaires et aux parties prenantes de mieux comprendre le rôle du HCE. pour accompagner la mise en œuvre des projets.

I. Objet des termes de référence

Elaborer une stratégie de communication pour le HCE assorti d'un plan d'action et des outils supports pour la période 2024-2026

II. Objectif de la mission

Le prestataire devra concevoir une stratégie de communication opérationnalisée par un plan de communication. Les objectifs sont :

- une note de cadrage de la consultation comprenant un plan de travail et un chronogramme ;
- Un document de stratégie de communication ;
- Un plan de communication 2024-2026 ;
- un budget de la stratégie et de son premier plan opérationnel ;
- La configuration d'une base de données avec des passerelles avec les bases de données dont SIRAGE du Ministère de l'éducation nationale et de la réforme du SEN ;
- La configuration du site Internet et de l'intranet et des outils nécessaires ;
- Des éléments de procédures dans le domaine de communication interne et externe du HCE.

- **Durée de la prestation**

L'agence est recrutée pour une durée de 45 jours à partir de la signature du contrat. Un planning d'exécution est mis en place pour la réalisation des livrables attendus et validé par le commanditaire du mandat (voir TDRs).

N.B : A ce stade, les CV du personnel clé est exigé.

L'agence sera sélectionnée en accord avec les procédures définies dans la loi 024-2021, portant code des marchés publics et ses décrets d'application. Le mode de passation est la Sélection basée sur les qualifications des consultants (SQC).

Les candidats trouveront les TDRs de la mission sur le site : www.rimtec.mr en ouvrant le lien suivant :

- [https://www.rimtic.com/storage/documents/TDR%20RECRUTEMENT%20AGENCE%20DE%20COM%202023%20\(2\)%20\(1\).docx%20Revu%2029%2012%202023.docx](https://www.rimtic.com/storage/documents/TDR%20RECRUTEMENT%20AGENCE%20DE%20COM%202023%20(2)%20(1).docx%20Revu%2029%2012%202023.docx)

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

Direction des Projets Education — Formation
Tél. : +222 45 25 20 63, FAX : +222 45 25 15 13
ba@dpef.mr

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 08 mars 2024 à **12 heures TU** :

A Monsieur le Directeur des Projets Education — Formation

BP. : 6541, Nouakchott — Mauritanie
Tél. : +222 45 25 20 63, FAX : +222 45 25 15 13

Le Directeur des Projets Education-Formation

Mohamed Vall OULD DICKEH

